

## Ecole élémentaire de BOEGE

### Procès verbal du conseil d'école du 13/01/2014

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ
<b>Directeur de l'école de Boège - Président</b> :M. Hervé Masson	X	
<b>Enseignantes</b>		
Mme Beja Marie	X	
Mme Genoud-Prachex Dominique	X	
Mme Lordier Françoise	X	
Mme Chevalier Michèle	X	
<b>Représentants des parents d'élèves titulaires</b>		Suppléants assurant un remplacement
Mme Brient-Derache Sophie		X Mme Bernard Fanette
M. Berlier Gilles	X	
Mme Wiart Elisabeth	X	
M. Giranton Romain	X	
M. Hechinger Sebastien		X Mme Guibentif Anastasia
<b>Inspecteur de l'Éducation nationale</b> : Mme Culoma	X	
<b>Maires des communes ou leurs représentants :</b>		
Mme Fabienne Scherrer (Boège)	X	
Mme Mouchet (Saxel)	X	
M Martin Fabrice (Boège commission scolaire)	X	
<b>Délégué départemental de l'Éducation nationale</b> : Mme Perrollaz	X	
<b>VOIX CONSULTATIVE</b>		
Membre du R.A.S.E.D. : Mme Gaillard Lucie	X	
Médecin scolaire :		
Infirmière scolaire :		
Assistante sociale :		
A.T.S.E.M.		
Enseignant complément de service direction (CAE) :M. Pierre-Yves Cogne	X	
Enseignant de langues vivantes :		
<b>Personne invitée :</b>		

Procès-verbal établi 15/01/2014

Le président, directeur de l'école,

La secrétaire de séance,

*Masson Hervé*

*Wiart Elisabeth (parent élu)*

## Présentation et vote du projet des nouveaux rythmes scolaires par le conseil d'école

Historique :

Suite au texte publié au BO du 6/02/2013 diverses actions ont été entreprises ;

- Une concertation a eu lieu entre la mairie et l'école,
- Une première proposition de modification a été évoquée au conseil d'école de février 2013 avec un horaire pour la rentrée du matin à 9h et un décalage du repas de midi à 12h.
- La mairie a effectué auprès des parents (une majorité se prononçait pour un démarrage des cours plus tard le matin, puis un bon nombre pour une diminution de l'après-midi et pour terminer quelques-uns (une dizaine) pour un rallongement de la pause méridienne), résultats du sondage présenté aux parents au conseil d'école de juin 2013.
- Un entretien a eu lieu entre Mme Scherrer (représentante de la mairie), M. Gilles (chef d'établissement du collège) et M. Masson, (directeur de l'école élémentaire) concernant ce décalage du repas, un accord a été trouvé pour une expérimentation courant 2013/2014 avec une application possible à la rentrée 2014/2015 (une refonte des emplois du temps des collégiens est alors évoquée)
- A la rentrée de septembre 2013 le refus catégorique de la nouvelle chef d'établissement du collège nous a obligé à revoir notre projet dans un cadre horaire plus restreint
- En octobre 2013 une réunion de concertation réunissant les directeurs des deux écoles (élémentaire et maternelle), Mme Sherrer de la mairie de Boège, le président de la communauté de commune ainsi que les deux représentants de la commission scolaire et Mme l'inspectrice de l'éducation nationale a permis d'élaborer une nouvelle proposition d'horaires qui a été approuvée par toutes les parties.

Répartition des nouveaux horaires  
Ecole maternelle et école élémentaire  
Boège

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
8h15										
8h35										
9h10										
11h35	Cantine		Cantine				Cantine		Cantine	
12h20										
13h05										
13h10	Inters		Inters				Inters		Inters	
14h00										
15h20										
15h30		APC		APC		APC		APC		APC
16h15		Perisco		Perisco		Perisco		Perisco		Perisco
16h20										

- Au conseil d'école d'Octobre 2013 ce projet a été présenté et les parents ont émis des regrets par rapport au projet initial et ont souhaité que soit noté au compte-rendu qu'ils émettaient les plus vives réserves sur la pertinence de ce projet en ce qui concerne le bien de l'enfant. *(le projet présenté n'a pas été mis au vote puisqu'il était en commun accord commune – école, le DASEN n'examinant et ne se prononçant que s'il y a divergence entre deux projets : mairie et C.E.)*

- Suite à ces réserves, la mairie a décidé de ne plus adhérer au projet et de mener une action auprès des parents par l'intermédiaire de pétitions et de réunions afin d'obtenir le report de la réforme.
- Fin 2013 la communauté de commune de la vallée verte a réuni tous les acteurs concernés pour définir des horaires compatibles entre la maternelle de Boège et les écoles primaires qui en dépendent (élémentaires de Boège, Villard, Burdignin et Saint André de Boège).

La mairie de Boège n'a pas participé à ces échanges pendant lesquels des horaires ont été définis pour chaque école en interdépendance.

- Au même moment la mairie de Boège a envoyé au directeur académique une pétition et un courrier officiel demandant le report de cette réforme pour la commune de Boège, demande qui a été refusée.
- A l'heure actuelle, il est demandé au conseil d'école de l'école élémentaire de Boège de se positionner en présentant des horaires compatibles avec ceux présentés par les autres communes et adaptés aux réalités locales.

Par défaut le conseil d'école présente et soumet au vote les horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h-20/11h20	8h-20/11h20	8h-20/11h20	8h-20/11h20	8h-20/11h20
Après-midi	13h45/16h00	13h45/16h00		13h45/16h00	13h45/16h00

Temps d'activités péri-scolaires ( TAP ) : 12h50/13h35

Suite à cette présentation un débat est engagé qui porte essentiellement sur la composition de ce temps péri-scolaire :

Mme l'inspectrice présente les conditions particulières liées aux contraintes locales actuelles qui ont amené à ces horaires, elle présente aussi les retours d'expériences des différentes communes qui ont déjà appliqué la réforme, notamment Ville la Grand et Lucinges qui pratiquent l'allongement de la pause méridienne. Elle précise que les retours sont globalement positifs et que des modifications importantes de comportement peuvent être observées. Elle présente également des solutions d'aménagement tel que les espaces ludiques ainsi que les études des chronobiologistes qui prônent un « pic de concentration » pour l'élève vers 15h.

Les parents se posent beaucoup de questions sur le bien fondé de ce choix horaire qui de leur avis n'apportera rien à l'enfant. Ils interpellent également la mairie sur le projet qui sera mis en place pendant le temps périscolaire.

La mairie précise qu'elle n'engagera aucune démarche en ce qui concerne l'organisation du nouveau temps périscolaire avant les élections, elle ne veut pas s'engager sur un projet qu'elle ne pourrait peut-être pas finaliser.

A la fin de ce débat un vote a été proposé par le Directeur de l'école. Les parents précisent qu'ils ne comprennent pas le sens de ce vote destiné à valider un horaire qui de leur avis ne correspond en rien aux besoins de l'enfant et qui leur est imposé par les réalités locales (transports scolaires et cantine).

Le vote donne le résultat suivant :

Pour : 6 voix, Contre : 5 voix, Abstention : 2, Blanc :1

Le projet d'horaires présenté est donc adopté par le conseil d'école.

Fin du conseil d'école à 19h45